



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

perspectives

Question écrite n° 5211

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de la filière "Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable". La précédente majorité avait engagé une réforme se caractérisant par la volonté de rompre le lien entre les enseignants et leur discipline de recrutement, ce qui constitue pourtant le socle de leur compétence et de leur implication dans le métier. Cette mesure pourrait entraîner des changements d'établissement pour les professeurs concernés mais surtout pourrait les obliger à se retrouver à temps plein au collège pour enseigner la technologie et à se voir fermer tout accès à l'enseignement supérieur. L'éducation constitue avec le redressement productif les deux priorités du Gouvernement. Il me semble donc indispensable que la jeunesse de notre pays soit formée dans des secteurs qui assureront demain le renouveau industriel de la France. Il lui demande par conséquent de lui indiquer les orientations qu'il entend mettre en œuvre pour cette filière.

Texte de la réponse

L'objectif de la filière technologique est de former des techniciens compétents capables de satisfaire des besoins nouveaux. Dans un contexte de hausse générale du niveau des qualifications, il est apparu nécessaire de réformer cette filière technologique afin d'élargir l'éventail de la poursuite des études et l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur. Le ministre de l'éducation nationale est attaché à cet équilibre entre des matières générales et des matières plus techniques en cela qu'il concilie trois impératifs : la possibilité de poursuivre des études plus longues, l'accès à l'emploi, mais aussi les compétences et les connaissances qui font d'un individu un citoyen. Pour parvenir à cet objectif, les disciplines dispensées dans le cadre de l'enseignement technologique doivent être plus transversales et moins spécialisées afin de rendre possible des choix d'orientation plus ambitieux qu'auparavant. Cela se traduit, en classe de terminale, par une organisation pédagogique hebdomadaire se répartissant équitablement entre 15 heures consacrées aux enseignements généraux (français, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes, etc.), et 15 heures aux enseignements technologiques comprenant, en série STI2D, des enseignements transversaux (ingénierie industrielle, innovation technologique), des enseignements spécifiques et des enseignements technologiques en langue étrangère. La méthode choisie par le précédent Gouvernement pour mettre en œuvre cette réforme fut d'imposer la nouvelle voie technologique aux enseignants, comme aux collectivités territoriales, sans dialogue ni concertation. Une réforme a d'autant plus de chance d'aboutir qu'elle est comprise et acceptée. C'est tout le sens de la concertation qui s'est achevée le 9 octobre dernier autour du Président de la République et qui a permis de rendre la parole aux professeurs, aux personnels, aux parents, aux associations et aux élus. Il est ressorti de ces échanges que les professeurs et les personnels rencontraient sur le terrain un ensemble de difficultés dans la mise en œuvre de la voie technologique renouvelée. Le ministre de l'éducation nationale a donc demandé aux recteurs d'académie d'être particulièrement attentifs aux situations individuelles. Un plan de formation spécifique doit accompagner et soutenir les enseignants dans la mise en œuvre de la réforme. Par ailleurs, la procédure de changement de discipline est une opération technique sans conséquence sur la carrière des enseignants qui conservent l'ancienneté de poste et leur actuelle affectation. Elle doit faciliter le mouvement

et notamment les affectations ultérieures en STS sur postes à profil ou dans l'enseignement supérieur. A plus long terme, dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école, le ministre de l'éducation nationale souhaite également engager un profond changement de méthode en développant un partenariat avec les collectivités territoriales, et au premier chef avec les régions ; un partenariat qui dépasse le seul aspect financier et qui encourage un dialogue réel et respectueux sur des sujets aussi essentiels que, par exemple, la carte des formations.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5211

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5216

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7887